



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 juillet 2018
19 heures 00

GF/RS

N° 002313

Subventions - Contrat
de ruralité - Vestiaires
Viton.

Affiché le :

Le mardi 17 juillet 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 11 juillet 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC-20 16-178 du 15 décembre 2016 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvant le projet de contrat de ruralité et ses annexes,

Vu la délibération n° 2098 du 31 janvier 2017 approuvant le contrat de ruralité,

Le contrat de ruralité s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins qui constituent une priorité incontournable,
- Le développement de l'attractivité: économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.
- La redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale.

Les contrats de ruralité obéissent à la même logique que les contrats de ville et doivent permettre de mettre en place un véritable projet de territoire fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs. Ils permettent de coordonner et d'optimiser les différents outils financiers de l'Etat : le FNADT, la DETR (les actions conduites dans le cadre du contrat de ruralité seront prioritaires pour un financement par la DETR), le SIPL.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat de ruralité pour la rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 2 -

La ville d'Apt propose, dans le cadre du contrat de ruralité, de solliciter l'Etat à hauteur d'un financement de 61 067,19 €HT pour la phase 2 du projet rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ». La phase 2 comprend la réfection des vestiaires et des sanitaires du stade avec mise en conformité de l'accessibilité.

vestiaires et sanitaires Stade VITON Phase 2 -			
Dépenses		Recettes	
	HT	financeurs	HT %
PHASE 2 :			
VESTIAIRES/SANI	131 719 €	Conseil Régional PACA/ FRAT	20 608,01 € 15,64 %
TAIRES		contrat de ruralité	61 067,19 € 46,36 %
		FFF Amateur	23 700,00 € 18 %
		Ville d'Apt	26 343,80 € 20 %
Total vestiaires et sanitaires	131 719 €	Total vestiaires et sanitaires	131 719 € 100 %

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

SOLICITE une subvention à hauteur de 61 067,19 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Rénovation et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du stade municipal - Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 2,

APPROUVE le plan de financement du projet « Rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade municipal - Joseph Marie Antoine dit « stade Viton » Phase 2 », présenté ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**